

ques sur la Bretagne et l'Anjou de 1740 à 1829, Annales de démogr. historique, 1967, t. HENRY et J. HOUAILLE, *Fécondité des mariages dans le quart Nord-Ouest de la France de 1670 à 1829*, Population, t. XXVIII, 1973.

En Wallonie, aucune règle n'a présidé au choix des monographies de communautés villageoises. Plusieurs sont remarquables mais elles sont loin d'être exactement comparables. Dans ces conditions, on connaît à fond quelques populations rurales mais rien ne prouve qu'elles sont représentatives. Sous ce rapport, le travail accompli pour le comté de Flandre a au moins dix ans d'avance sur le reste du pays, comme l'attestent les synthèses de P. DEPREZ, *The demographic development of Flanders in the eighteenth century*, *Population in History*, ed. by D.V. GLASS, et D.E.C. EVERSLEY, Chicago, 1965 et surtout de R. LESTHAEGHE, *Een demografisch model voor de Oostvlaamse landelijke populatie in de 18e eeuw*, Rev. belge d'histoire contemporaine, t. V, 1974. Le même auteur se propose de confronter les tables-types de mortalité aux statistiques élaborées par les préfetures.

Outre le *Mémoire* de L. FR. THOMASSIN (rédigé en 1806-1812 et publié en 1879), nous avons consulté G. HANSOTTE, *La principauté de Stavelot-Malmédy* [...], carte + 64 p. Bruxelles, 1973 et, pour le Brabant Wallon, A. COSEMANS, *De Bevolking van Brabant in de XVIIIe en XVIIIe eeuw*, XL-262 p., Bruxelles, 1939.

La stabilité des communautés villageoises a mis en évidence les mécanismes autorégulateurs, où la nuptialité joue un rôle décisif : lire J. HAJNAL, *European marriage pattern in perspective*, *Population in History*, op. cit. ; E.A. WRIGLEY, *Family limitation in pre-industrial England*, *Econ. History Review*, 2d Series, vol. XIX, 1966 ; IDEM, *Société et Population*, Paris, 1969 ; J. DUPÂQUIER, *De l'animal à l'homme : le mécanisme autorégulateur des populations traditionnelles*, Rev. de l'Inst. de sociol., 1972. — J.D. CHAMBERS, *Population, Economy and Society in Pre-industrial England*, XII-162 p., Londres, 1972, procède à une réinterprétation à méditer. Un premier sondage sur l'âge au mariage vient d'être effectué par C. FIRKET, *La nuptialité dans la région liégeoise* [...], Mémoire de Licence, ULG, 1974.

Parmi les synthèses réalisées à l'étranger, citons : P. LASLETT et K. OSTERVEEN, *Long-term trends in bastardy* [...] 1561-1960, *Population Studies*, vol. XXVII, 1973 ; J.P. POUSSOU, *Les mouvements migratoires en France et à partir de la France* [...], Ann. de démogr. histor., 1970.

Les histoires économiques sont indispensables : R. DEMOULIN, *Guillaume Ier et la transformation économiques des provinces belges (1815-1830)*, Liège, 1938. — H. HASQUIN, *Une mutation, le Pays de Charleroi aux XVIIe et XVIIIe siècles* [...], Bruxelles, 1971. — R. DARQUENNE *Histoire économique du département de Jemappes*, Mons, 1965. Pour les aspects sociaux, on se référera en outre aux ouvrages cités à la fin du Chapitre XVI ainsi qu'à J. RUWET, *Avant les révolutions. Le XVIIIe siècle*, 32 p., Bruxelles, 1967. A propos des villes, se référer constamment à R. MOLS, *Introduction à la démographie historique des villes d'Europe*, 3 vol., Louvain, 1954-1956. On se fera une idée des obstacles à surmonter par l'administration, en lisant PH. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques du gouvernement des Pays Bas autrichiens*, Bruxelles, 1971. — La pratique médicale est bien connue grâce aux livres et articles de M. FLORKIN, entre autres, *Résistance à la généralisation de la vaccination*, *Revue Médicale*, t. X, Liège, 1955.

Malgré d'épineuses complications du vocabulaire, le changement alimentaire survenu dès la 1ère moitié du XVIIIe siècle, est tiré au clair par F. PIROTTE, *La pomme de terre en Wallonie*, Ann. de l'Inst. Archéol. du Luxembourg, sous presse. Les connections entre logement et population apparaissent dans L. DE SAINT MOULIN, *La construction et la propriété des maisons, expressions des structures sociales : Seraing, depuis le début du XIXe siècle*, ill., Bruxelles, 1969.

La composition des ménages s'impose de plus en plus à l'attention : cfr *Household and Family in Past Time*, ed. by P. LASLETT, Cambridge, 1974.

Une démographie différentielle, qui devrait s'adapter aux sociétés particularistes et foncièrement inégales de l'Ancien Régime, suppose une statistique des statuts et des professions ; à ce propos on lira M. DORBAN, *Le dénombrement du Luxembourg en 1766*, Le Pays Gaumais, t. XXXII-XXXIII, 1972, et R. VAN UYTVEN, *Peiling naar de Beroepsstructuur op het Brabantse Platteland omstreeks 1755*, Bijdragen tot de Geschiedenis, 55e année, 1972.

XVI - LA NAISSANCE D'UN PROLÉTARIAT INDUSTRIEL

Les bidonvilles sordides, le paysan chassé de sa terre, le regard de la mère qui serre contre elle son enfant squelettique, voilà autant d'images insoutenables que la T.V. et les magazines ont rendues familières. Nos contemporains ne manquent donc pas de témoignages directs et prolixes. Il s'en faut pourtant de beaucoup que la misère du tiers monde soit expliquée dans l'engrenage de ses causes et de ses conséquences lointaines.

On devine alors quelles difficultés il faut vaincre avant de se figurer — en dépit du silence des sources écrites et au-delà des stéréotypes du bon vieux temps — la trame même de la vie quotidienne des petites gens d'il y a deux siècles, à savoir une lutte incessante pour survivre. Au prix de sacrifices dont nous rejetons jusqu'à la notion, des dizaines de générations se sont débattues contre la misère omniprésente. Certaines avaient déjà réussi à produire au delà du strict nécessaire mais le surplus ainsi disponible fut accaparé par ceux qui s'assurèrent pour eux, leurs proches et leurs héritiers, la richesse, le pouvoir et le savoir : nobles et clercs dès le haut moyen âge, marchands puis bourgeois privilégiés dès la naissance des villes. Au XVIIIe siècle, la Wallonie échappe à la spirale où la précipitaient la guerre, la famine, les pestes. Une discrète aisance se manifeste dans l'un ou l'autre terroir épargné par les passages de troupes : comment expliquer autrement la grâce cossue de tant de maisons du Pays de Herve, dès le XVIIe siècle, de la Gaume, à partir du XVIIIe ? C'est alors que les fondateurs des dynasties de notables jettent les assises d'une prospérité et d'un ascendant qui

culminera au temps du suffrage censitaire. Les prolétaires du XIXe siècle seraient-ils les 'laissés-pour-compte' d'une lente promotion sociale ?

Une telle définition reste négative puisqu'elle les désigne par ce qu'ils ne sont pas devenus au lieu de les dépeindre dans le présent qu'ils ont vécu ; en outre, elle suppose résolus deux problèmes trop négligés.

Le premier est la multiplication des salariés dans les fabriques. Il ne suffit pas de redire que le machinisme industriel a mobilisé la main-d'œuvre, que la machine à vapeur, le coke et le rail ont favorisé le sillon Sambre-Meuse-Vesdre au détriment des massifs forestiers. Avant 1830 d'ailleurs, les entreprises qui occupent plus de cinquante ouvriers font encore exception. Il importe de découvrir d'où provenaient ces contingents d'ouvriers, à quel rythme ils se sont concentrés et surtout, comment ils vécurent leur déracinement.

Second problème : situer les prolétaires par rapport aux autres groupes qui composent la population wallonne. Les charbonniers qui travaillaient dans les bois du pays de Chimay ont-ils retrouvé une occupation à Charleroi après que les fours à coke furent installés en bordure de la Sambre ? Qu'advint-il des 10 à 15.000 fileurs épars dans les villages d'Ardenne et du pays de Herve ? Manœuvres dans une filature ? Indigents à charge du Bureau de bienfaisance de leur commune ? Combien fallait-il gravir d'échelons pour passer d'un groupe à l'autre, et d'abord pour marcher avec le progrès technique ? En 1765, un ouvrier verviétois peut



REFLETS DE LA PROSPÉRITÉ DE HERVE:
PERRONS DU XVIII^e SIÈCLE (Liège, Musée
de la Vie Wallonne).



MÉTIER À TISSER TRADITIONNEL: RÉ-
GION LIÉGEOISE, DÉBUT DU XIX^e SIÈCLE
(Liège, Musée de la Vie Wallonne).

louer un métier à tisser pour 4 florins par an, c'est-à-dire l'équivalent de 4 salaires quotidiens; il peut l'acquérir pour une somme variant entre 22 et 40 florins. En 1812, William Cockerill vend au prix de 7500 francs (or) un assortiment complet de mécaniques. La seule machine à ouvrir la laine accomplit le travail de 60 personnes! Les nouvelles machines allègent l'effort musculaire tandis que la production sans cesse accrue permet à des milliers de gens — y compris les ouvriers, au dire de Ducpétiaux — de mieux se vêtir et de mieux se chauffer. Mais le coût des appareils modernes en réserve le monopole de fait à une oligarchie de patrons de plus en plus réduite. En définitive, la distance et les obstacles qui séparaient les strates sociales se sont-ils accrus au fil du temps? Les bribes de réponses, que les historiens s'efforcent de concilier, sont du reste inextricablement mêlées. En effet, c'est seulement lors des luttes que provoque sa naissance qu'une classe sociale s'affirme puis revêt ses traits distinctifs et suscite la mobilité qui va lui assurer un recrutement et un dynamisme propre.

GENÈSE D'UNE CLASSE SOCIALE

Un 'quatrième État' qui aurait regroupé la multitude de ceux qui ne pouvaient se targuer d'appartenir ni au clergé ni à la noblesse, ni à l'oligarchie citadine du tiers? La formule eut quelque succès lors de la Révolution de 1789. Elle ne doit pas dissimuler un refus fondamental: l'inexistence juridique de ce prétendu État, particulièrement préjudiciable dans un monde où l'appartenance à une collectivité (ordre, confrérie, corps de métier) est le passage obligé pour jouir de privilèges attribués en vertu d'une inégalité admise et consacrée par le Droit. De là ce paradoxe du peuple sous l'Ancien Régime: une infinité de déshérités certes, mais qui ne font masse nulle part, éparpillés qu'ils sont dans de petits terroirs cloisonnés, au

service de petits patrons, parqués dans les ruelles pauvres des villes. Le morcellement de la Wallonie en une demi-douzaine de pays atterrés dans leur particularisme administratif, la disparité des économies locales, expliquent assez qu'on ne les désigne jamais du même nom, ces prolétaires d'il y a deux siècles, et que nous serions bien en peine de leur trouver après coup d'autre dénominateur commun que celui d'être 'les mineurs d'une nation' et de 'toujours resté en tutelle' (BALZAC, *Le médecin de campagne*).

Et pourtant, ils sont partout. Bien plus: pour entamer une lutte, combien inégale, tous n'ont pas attendu la secousse de 1789.

1700: des ouvriers fabriquant des canons de fusils à Nessonvaux (vallée de la Vesdre) s'engagent par-devant un notaire à ne pas travailler au-dessous du tarif qu'ils viennent de fixer.

1719: les cloutiers de Chênée se mettent en grève afin d'obtenir un tarif légal. Des troubles jalonnent le reste du XVIII^e siècle.

En 1724, après plusieurs années d'agitation, les tondeurs verviétois fondent une 'bourse', c'est-à-dire une caisse de secours mutuels en cas de maladie; de 1739 à 1741, exaspérés par le chômage et la disette, les tisserands obtiennent du Prince des mesures protectionnistes.

De février à juin 1744, les indigents de Liège s'attroupent et exigent le partage immédiat de plus d'un million de florins que le prince-évêque Georges-Louis de Berghes vient de léguer à 'ses frères les pauvres'. Leur revendication n'aboutira qu'à la faveur de la Révolution de 1789.

1754: un édit limite l'exercice des droits d'usage dans les forêts du Luxembourg. Les villageois de la Terre de Durbuy assignent en justice leur seigneur, le duc d'Ursel, qui prétendait exploiter rationnellement les 3000 hectares de Bois du Pays. Conflit typique entre d'une part, les manants qui invoquent des coutumes immémoriales, celles de prélever le bois de construction et de chauffage, de mener les porcs à la glandée et le bétail à la pâture et d'autre part, le grand

seigneur qui brasse de multiples affaires, hypothèque sa terre en 1785 pour un demi-million de florins, la rachète à son retour d'émigration et, dès 1833, tire la leçon du succès des hauts fourneaux au coke : 'dans aucun cas, la valeur des bois ne ressuscitera, les fers se fabriqueront toujours à meilleur marché ailleurs'. Les gens de l'endroit, eux, n'ont pas la ressource d'investir ailleurs : ils plaident, coupent le bois pendant la nuit, menacent d'incendier la forêt...

13 août 1759 : la 'rénovation de fraternité' entre les tondeurs de Verviers, Ensival, Francomont et Hodimont, est une ébauche de syndicat puisqu'elle convient d'un salaire minimum, d'une bourse d'entraide et d'un accord avec des étrangers (à Eupen et à Aix-la-Chapelle). Cinq autres années de troubles sont signalées avant 1781, lorsque le Prince envoya la troupe pour mater l'émeute et supprimer la 'Confraternité des Tondeurs'.

Sourds mécontentements ou brèves flambées de violence, en vain chercherait-on un lien entre tant de remises en cause de l'Ordre. Ces 'émotions populaires' annoncent une prise de conscience et font apercevoir les contours de quelques groupes.

Les pauvres des villes d'abord qui, selon l'alternance des crises et des années prospères, forment tantôt la moitié, tantôt le cinquième de la population citadine. Pas seulement les mendiants à qui une médaille de bronze accorde une manière de droit à l'aumône, ou les 'pauvres honteux mais honnêtes ménages', dont la docilité est si rassurante aux yeux des curés qui distribuent les pains de la Mense (= table) des Pauvres. Mais aussi la 'canaïlle' dont, en été, les bandes menaçantes 'infectent' les campagnes, 's'attourent dans les bois, dans les cavernes, dans les cabarets borgnes, y font un ménage crapuleux, y commettent des indignités effroyables' et en toute saison, assaillent le passant qui hésite à se défendre à coups de canne. Jamais les États liégeois n'auraient mis sur pied une maréchaussée destinée à traquer

Jeanne-Claire Thomaffin, veuve de Pierre Mathieu dit le Provençal, vendeuse de pommade, sans domicile & Anne Collard, épouse Erienne Jacques, tricoteuse demeurant Outre-Meuse, commune de Liège, ont été condamnées par jugement du tribunal du premier arrondissement du 26 nivôse an 12, chacune à une année d'emprisonnement & au remboursement des frais de la procédure liquidés à un franc, pour avoir mendié en récidive.

Henri Muller, père, maréchal ferrant, & Henri Muller fils domiciliés à Bellevaux, arrondissement de Malmedy, ont été condamnés par jugement du tribunal du 2^e arrondissement du 15 nivôse an 12, le premier à une année & le second à deux années d'emprisonnement, ainsi qu'aux dépens, pour avoir volé une ruche d'abeilles le 22 ou 23 frimaire dernier à Warche, mairie de Bellevaux, appartenant au citoyen Remi Warnier Curelle, & exposée dans le jardin de son domicile dernier.

Le Secrétaire-général de la Préfecture
GAILLARD.

A LIÈGE, chez J. DE SOER, imprimeur de la Préfecture
au coin de la rue Gerardie, n^o 774.

UN AN DE PRISON POUR LES MENDIANTS ET LES VOLEURS (D'après le 'Mémorial administratif du département de l'Ourthe', t. V, p. 400. Photo M. Lambot).

UNE COUPABLE FAINÉANTISE (D'après la Gazette de Liège, 3 février 1804. Photo M. Lambot).

DÉPARTEMENT DE L'OURTHE

Police de la ville de Liège.

Le tribunal correctionnel a, par des jugements rendus les 25 & 26 nivôse dernier, condamné à une année d'emprisonnement les nommés Armand-Joseph Leroy, Marie-Dominique Warnier, Lambertine Godefroid, Marie Fringe, Théodore Warnier, Anne Colard & Jeanne-Claire Thomaffin, tous mendiants valides surpris en récidive.

Puisse cet exemple d'une juste sévérité ramener à de meilleurs vœux utiles ceux qui, abrutis par une coupable fainéantise, voudroient se livrer encore au métier honteux de la mendicité; & bientôt la ville de Liège aura vu disparaître de son sein cette lèpre affreuse qui sembloit inhérente à son territoire.

F. J. DEWANDRE, maire-adjoint.

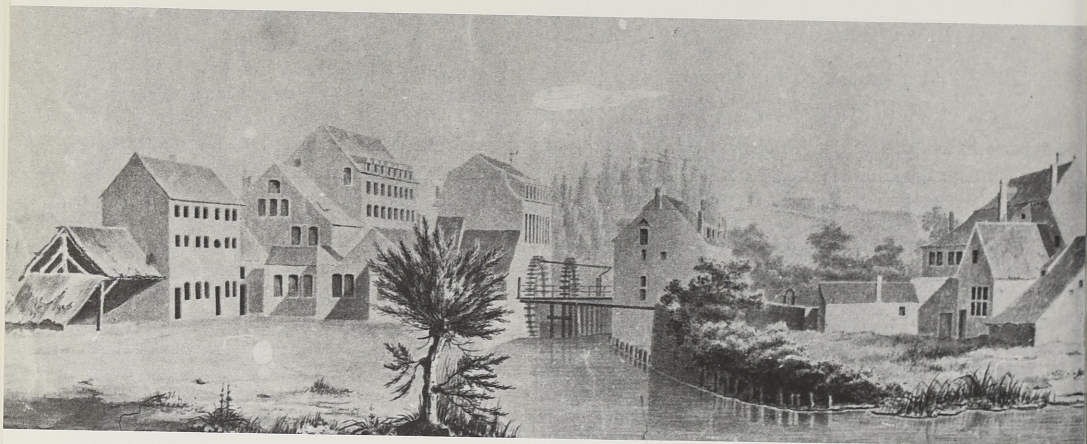
les vagabonds (1793), jamais les autorités n'auraient subsidié des maisons de force (appelées Hôpital Général) si elles n'avaient eu la hantise de débarrasser le pavé de la 'lie du peuple'. L'omniprésence des fainéants nourrit la crainte des 'mutins' et bientôt des 'classes dangereuses'.

C'est au milieu du XIXe siècle qu'il sera question de 'classes laborieuses' et plus tard encore, que le travailleur par excellence sera l'ouvrier conscient et organisé. A défaut de statistiques sûres antérieures à 1830, invoquons les résultats du recensement belge de 1846 : ils font état de 571350 salariés actifs dans l'agriculture, contre 69329 dans les mines et la métallurgie. La disproportion était plus accentuée vers 1820, lorsque l'industrie lourde commençait à peine à s'installer dans le Hainaut et la province de Liège. A fortiori sous l'Ancien Régime. Une des usines les plus prospères du bas Luxembourg, la forge d'Orval, emploie alors une dizaine d'ouvriers à peine et 6 seulement au haut fourneau ; mais indirectement, elle fait travailler des centaines de voituriers et de bûcherons, épars sur les routes et dans les bois. La manufacture de tapis et celle de porcelaines à Tournai, qui rassemblent 600 et 400 ouvriers, sont des exceptions ; de même que, vers 1812, la quinzaine de houillères (sur les 140 que comptait alors le département de l'Ourthe) qui salariaient plus de cent ouvriers.

Combien d'autres sont éparpillés dans une multitude d'ateliers ? Compagnons des artisans les plus prospères à savoir les métiers de l'alimentation (meuniers, brasseurs, bouchers), salariés des nouvelles manufactures, des alunières et des carrières, manouvriers qui se mettent au service de gros fermiers ? Ajoutons-y que, dans les métiers du textile, du cuir, du bâtiment et des transports, la rémunération à la tâche l'emporte sur le salaire, ce qui avive la concurrence entre artisans et accroît leur sujétion à l'égard de la clientèle. 'Les ouvriers se trouvent isolés les uns des autres — constate un Préfet — et rien ne les dispose à faire corps et à se lier par un intérêt commun'. Ce cloisonnement

est une des marques de la société et seule y échappe la classe dominante, c.-à-d. la haute noblesse.

A-t-on assez observé que ce fractionnement, géographique en quelque sorte, se double d'une instabilité dans la condition de chacun au cours du temps ? Si un compagnon peut espérer épouser la fille ou la veuve de son maître, une banale fracture suffit à le réduire au chômage et à le condamner lui et les siens, au sort sans espoir des mendiants. A la campagne, le paysan sans autre propriété que 'une mesure et un petit jardin', se fera voiturier, émigrera ou s'exténuera comme journalier afin d'amasser le pécule qui lui permettra d'ajouter un lopin de terre à l'héritage de ses enfants. Au début du XIXe siècle encore, les patrons des houillères de Seraing se plaignent de voir leurs ouvriers les quitter à la bonne saison pour s'occuper à la moisson ou travailler comme paveur, maçon ou briquetier. Avant la loi d'avril 1810 sur les concessions, il n'y a pas dans le bassin liégeois de dynastie de maîtres de fosse qui ne soit d'origine populaire. A Verviers, un colporteur savoyard et ses descendants se hissent au premier rang des fabricants. Et Jean Curtius, le Crésus liégeois, n'est-il pas le fils d'un obscur sentencier de l'Official ? Loin de nous la naïveté de croire aux chances égales pour qui a l'étoffe d'un self made man ! Toutefois la multitude des boutiques et des ateliers familiaux, l'outillage rudimentaire et donc peu coûteux, l'autofinancement général, une division du travail encore peu poussée, l'attraction exercée par le genre de vie de la noblesse (qui incite les enrichis à désertier le monde des affaires et à laisser la place à de nouveaux-venus) sont autant de facteurs qui activent la mobilité sociale. Une moindre distance sépare maîtres et ouvriers : ceux-ci se rencontrent parmi les 'comparchonniers' (forme archaïque des actionnaires) des houillères, tandis qu'un des plus gros fabricants verviétois, Dethier, travaille à doser lui-même le 'brouet' qui sert à teindre les draps. En somme, toute une frange du petit peuple n'est pas encore nettement ségréguée et il



LA PAPETERIE DES POLETS À LIÈGE, OU TRAVAILLAIENT 35 OUVRIERS EN 1806. Dessin et lavis d'encre de Chine, par H.J. Henrard (Liège, Université).

MAÇONS AU TRAVAIL. D'après le carnet de croquis de Gilles Demarteau (1722-1776) fol. 19 recto (Paris, Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes).

existe des conditions intermédiaires — les façonnaires, les *martchoîets*, les artisans — qui participent et aux tâches manuelles d'exécution et au travail de mise en œuvre ou de vente. N'oublions pas enfin deux catégories jadis nombreuses. Les domestiques — valets de ferme, filles de boutique, garçons d'écurie, femmes d'ouvrage : c'est, dans les villes, le plus gros contingent de la population active — et les soldats de métier, recrutés parmi les jeunes chômeurs ou les déserteurs. Les uns et les autres, pour la plupart célibataires et jeunes, éloignés de leur village natal, sans instruction passée ni garantie pour l'avenir, sont malgré tout assurés du vivre, du vêtement et du logement.

Au terme de cette trop rapide revue, la condition des prolétaires révèle surtout ce qui leur manque. Comme l'a écrit en 1780 le Namurois Briatte, 'ce sont des hommes sans propriété et sans revenus, sans rentes ou sans gages; qui vivent avec des salaires, quand ils sont suffisants, qui souffrent quand ils sont trop faibles, qui meurent de faim quand



ils cessent. Elle comprend tous les journaliers, tous les manœuvres, les artisans des professions communes, les instruments des métiers grossiers, les agents subalternes des ateliers de luxe et généralement tous les ouvriers qui travaillent la terre ou aux arts, aux fabriques, aux manufactures (...) en un mot, tous les citoyens, dont la subsistance et celle de leurs familles, dépendent de la capacité de leurs bras ou de l'adresse de leurs mains et de l'emploi qu'on en fait' (*Offrande à l'humanité*, t. I, p. 72). Aucune sécurité, pas d'autre épargne qu'une maisonnette pour les journaliers et un outillage élémentaire pour les ouvriers; à partir de la conquête française, plus de milices locales ni de solidarité entre villageois. Les conditions semblent réunies pour enfermer chacun dans son destin individuel. En fait, jamais mouvement n'a été aussi massif. En Wallonie, comme ailleurs en Europe occidentale, une population aux trois quarts rurale s'apprête à tourner le dos à ses traditions paysannes. Pareil arrachement s'est fait au prix de multiples aliénations.

ANCIENNES SUJÉTIONS, NOUVELLES ALIÉNATIONS

Le prince de Ligne meurt à Vienne en 1814; peut-on parler d'exil pour ce familier des cours de Marie-Thérèse et de Catherine II? Le duc d'Ursel, maire de Bruxelles et baron d'Empire, n'est certes plus seigneur de Durbuy mais la République a fait de lui le propriétaire unique et légal de 3000 hectares de Bois du Pays et, en 1840, les tribunaux lui donnent raison contre les habitants qui tirent une part de leurs ressources des droits d'usage. Constantin-François, comte de Méan, chassé de son trône de prince-évêque de Liège en 1794, termine sa carrière comme archevêque de Malines († 1831). La Révolution a dépouillé les nobles de leurs privilèges; elle ne les a pas empêchés de disposer de leurs terres, de leurs châteaux et de larges avenues du Pouvoir: grades militaires, haute administration, ambassades.

Quant à la bourgeoisie, c'est à son profit que s'opère la vente des biens nationaux tandis que le suffrage censitaire consacre le règne des notables: négociants, hommes de loi, magistrats, manufacturiers et propriétaires fonciers. Dans les régions de faire-valoir direct, les petits cultivateurs auraient été bien en peine d'arrondir leur patrimoine. En Ardenne, par exemple, où l'on s'efforce d'empiéter sur les bois et les bruyères, en 1766 comme en 1846, 50 à 80 % des propriétaires détiennent moins de 5 hectares, superficie considérée comme nécessaire pour assurer la subsistance d'un ménage. Encore de telles évaluations ne tiennent-elles compte ni des dettes ni des rentes qui grèvent les meilleures terres. Par ailleurs, les biens communaux sont grignotés, les droits d'usage tombent en désuétude, les plaids généraux sont abolis. Tout concourt à isoler le paysan dans un individualisme méfiant.

Sans doute, depuis 1794, l'impôt est-il devenu égal pour tous; sans doute aussi l'abolition des dîmes allège-t-elle les charges des cultivateurs. Cependant aucune fiscalité n'est socialement neutre et les taxes indirectes instaurées par les Français (droits réunis, taxes sur les boissons, octrois municipaux) rapportent davantage que les impôts directs (foncier, portes et fenêtres, patentes). La charge fiscale est ressentie surtout par les familles les plus nombreuses et par celles où les dépenses d'alimentation l'emportent sur les autres. C'est ce qui rendit l'impôt sur la mouture (1823-1829) si impopulaire aux yeux des Hesbignons 'dont les sept huitièmes sont de pauvres ouvriers consommant plus de pain que les riches'. Pareil mécanisme avait été bien aperçu dès 1789 dans un cahier qui exprime les doléances des villageois de Baillonville: 'un pauvre particulier chargé d'une nombreuse famille consomme souvent plus d'objets sujets aux impôts qu'un riche capitaliste'.

Plus cruel est l'impôt du sang. Le panache



LA LÉGENDE NAPOLÉONNIENNE SE PERPÉTUE DANS LES TRADITIONS POPULAIRES : grenadiers de l'Ancien Théâtre de marionnettes Pinet (Liège, Musée de la Vie Wallonne).

dont on se plaît à entourer les campagnes napoléoniennes fait oublier les milliers de victimes sacrifiées aux ambitions d'un dictateur, les souffrances de ceux qui connurent la fièvre dans les hôpitaux ou la captivité sur les pontons. Après 1814, l'armée jouit d'un siècle de vie de caserne, ce qui met fin au pillage des paysans et à la chasse aux conscrits réfractaires. Le tirage au sort n'en demeure pas moins une parodie de l'égalité : les parents fortunés ont de quoi dispenser leurs fils de cinq années de service militaire en lui payant un remplaçant.

Les gens du peuple sont gouvernés par un personnel politique qu'ils n'ont pas élu; ils payent des impôts dont ils n'ont pas la gestion; ils fournissent la piétaille d'une armée qui, avec la garde civique, maintient un ordre qu'ils n'ont pas instauré. En outre, dans la vie de tous les jours, ils adoptent peu à peu des manières et une culture empruntées aux autres classes sociales. Au XVIII^e siècle, la 'famille nucléaire' (ménage qui réunit deux générations et se réduit le plus souvent aux parents et aux enfants) est presque partout la règle.

L'usage de placer les nouveau-nés en nourrice est moins répandu en Wallonie qu'en France et celui d'envoyer précocement les enfants comme apprentis, domestiques ou fermes ou internes dans un collège semble spécifiquement anglais. C'est donc à la maison que se déroule le premier apprentissage d'une vie en société : le langage (la voix du père fait trembler) et la distribution des rôles (aux femmes échoient les corvées ménagères et les travaux non rémunérés). Ces premières images d'une autorité sans réplique et d'une inégalité des conditions, l'enfant s'en imprègne, les retrouve partout et finit par les reproduire tout au long de sa vie. A l'atelier où la brimade des nouveaux venus est de tradition; à l'école où claques et humiliations n'épargnent pas les 'mauvais'; au tribunal qui incarcère les vagabonds et punit d'un an de prison un menu larcin.

Les assemblées où chacun avait encore son mot à dire, sont en voie de disparition. Supprimées les corporations et les plaids généraux, moribondes les confréries et les réunions de jeunesse qui organisent cet embryon

de justice populaire qu'est le charivari. Les rares ouvriers qui osent se rassembler et demander des passeports dans l'espoir de trouver du travail mieux payé, tombent sous

LOI RELATIVE AUX MANUFACTURES... 22 GERMINAL AN XI (D'après le 'Mémorial administratif du département de l'Ourthe', tome IV, pp. 468-469. Photo M. Lambot).

(468)

commencement d'exécution, sera punie d'une amende de cent francs au moins, de trois mille francs au plus; & , s'il y a lieu, d'un emprisonnement qui ne pourra excéder un mois.

VII. Toute coalition de la part des ouvriers pour cesser en même temps de travailler, interdire le travail dans certains ateliers, empêcher de s'y rendre & d'y rester avant ou après de certaines heures, & en général pour suspendre, empêcher, enchérir les travaux, sera punie, s'il y a eu tentative ou commencement d'exécution, d'un emprisonnement qui ne pourra excéder trois mois.

VIII. Si les actes prévus dans l'article précédent ont été accompagnés de violences, voies de fait, attroupemens, les auteurs & complices seront punis des peines portées au code de police correctionnelle ou au code pénal, suivant la nature des délits.

(469)

XII. Nul ne pourra, sous les mêmes peines, recevoir un ouvrier s'il n'est porteur d'un livret portant le certificat d'acquiescement de ses engagements, délivré par celui de chez qui il fort.

XIII. La forme de ces livrets & les règles à suivre pour leur délivrance, leur tenue & leur renouvellement, seront déterminées par le gouvernement, de la manière prescrite pour les réglemens d'administration publique.

XIV. Les conventions faites de bonne foi entre les ouvriers & ceux qui les emploient, seront exécutées.

XV. L'engagement d'un ouvrier ne pourra excéder un an, moins qu'il ne soit contre-maître, conducteur des autres ouvriers, ou qu'il n'ait un traitement & des conditions stipulées par un acte exprès.

le coup de la Loi Le Chapelier (1791) : ils font une 'coalition', ce qui 'est absolument subversif de l'ordre et doit être réprimé', comme en firent l'expérience, après les portefaix de Namur, les chapeliers liégeois.

Dans les paroisses — remodelées et uniformisées par le Concordat de 1801 — il n'est plus question d'élire les marguilliers qui souvent tiennent école. Les curés régendent tout et, sous le régime français, bien rares sont ceux qui refusent d'aduler le surhomme providentiel qu'est l'empereur. 'La Religion prêche-t-on, fait un devoir à ceux que le sort désignera pour marcher sous les drapeaux, de regarder leur appel comme celui de Dieu'. Les quelques ordres qui pratiquent la prédication populaire — récollets, capucins — sont en voie d'extinction. Lors de la Restauration, le clergé fulminera contre la Révolution, les Philosophes et, en général, toute innovation. Cette nostalgie d'un Ancien Régime idéalisé renforce un réflexe conservateur qui frappe aussitôt les étrangers — l'Anglais Fry, par exemple — suscite les sarcasmes des libéraux mais donne le change quant aux vraies carences de l'Église en Wallonie. Tout s'est passé comme si les catholiques de ce pays ignoraient le monde ouvrier. Au lendemain de 1830, ils vont fonder écoles, collèges, journaux, associations politiques, sociétés de toutes sortes. Trop tard! A ce moment, la déchristianisation est déjà amorcée. On en aperçoit les effets à Seraing où, vers 1845, les quatre cinquièmes des paroissiens ne fréquentent pas la messe dominicale. Si les ouvriers ne mettent plus les pieds à l'église, si, en 1846, la Chambre de commerce de Mons attribue leur 'inconduite' à l'absence de principes religieux', c'est que la sécession est depuis longtemps accomplie. Peut-être la première génération qui a vécu en usine s'est-elle sentie étrangère dans une Église installée depuis plus d'un millénaire en symbiose avec une société à prédominance rurale. Mais les plus pauvres de tous, ceux qui ont toujours vécu en marge des communautés paroissiales, ont-ils jamais été évan-

DÉPARTEMENT DE L'OURT

TRIBUNAL CRIMINEL.

Affaires jugées dans la session de floréal an 12.

Le 21. — Jean-Baptiste Thomas, âgé de 42 ans, concierge de la maison de justice à Liège, a paru en tant qu'accusé de l'évasion de deux prisonniers qui avoient lieu le 14 germinal dernier.

Le tribunal criminel a réformé la procédure & renvoyé le prévenu à Huy pour y être poursuivi de nouveau.

Le 22. — Laurent-Joseph Sadzos, âgé de 57 ans, tailleur de draps,

Marie-Barbe Sadzos, fille du précédent, âgée de 17 ans, couturière, tous deux demeurant à Verviers, étoient accusés d'un vol de draps caennais & autres marchandises commis la nuit du 29 au 30 brumaire dernier, au moyen de fausses clefs, dans la boutique du citoyen Landman, tailleur d'habits, Place-Verre à Verviers.

La fille a été acquittée & mise en liberté, & le père condamné à une année d'emprisonnement, &c. la circonstance aggravante de fausses clefs n'ayant pas été constatée.

Le 24. — Jean-Paul Gerard, âgé de 18 ans, fileur de laine, à Liège, convaincu d'avoir tenté de voler la vitrine de la citoyenne Moxhon, marchande, vis-à-vis St-Hubert, en brisant un carreau de vitre, dans la foirée du 24 frimaire dernier, a été condamné à dix années de fers, &c.

LES ATTEINTES AU DROIT DE PROPRIÉTÉ SONT RÉPRIMÉES (*D'après la Gazette de Liège, 1er prairial an XII. Photo M. Lambert.*)

autant d'exemplaires résistances à l'étranger. Plus tard encore, l'épargne sera popularisée dès l'école primaire.

Quels qu'aient été les résultats de cet endoctrinement, ils sont secondaires en regard d'un fait primordial, le lent recul de l'analphabétisme. Parmi les générations qui firent leurs classes durant les dernières années de l'Ancien Régime, se constatent de flagrantes inégalités. A Liège, 73 % des garçons et 54 % des filles savent écrire leur nom; les proportions seraient moindres en Hesbaye, plus favorables en Pays de Herve où les paysans propriétaires ont davantage à savoir compter afin de commercialiser eux-mêmes les produits de leur élevage. En 1816-1823, 95 % des briquetiers et des mineurs indigents signent d'une croix; chez les tailleurs, la proportion est d'environ 50 %. Les filles, que la loi scolaire du 3 brumaire an IV vouait 'aux travaux manuels de différentes espèces utiles et com-

gélisés? A entendre le ton désabusé de l'un ou l'autre curé liégeois lorsqu'il parle de ses paroissiens qui habitent les ruelles mal famées ou misérables, ou le curé de Herstal qui se plaint de ce que les pauvres, faute de vêtements, n'assistent pas aux offices, on a l'impression que, dès les années 1770-1780, le clergé n'avait déjà plus de prise sur la totalité d'une population qui passait pour unanime dans sa foi.

Dans les campagnes, par contre, l'adhésion au catholicisme traditionnel persiste. Deux conséquences en découlent. D'abord les prêtres vont se recruter pour la plupart dans les familles rurales, celles du moins où l'on réussit à supporter les charges d'une dot presbytérale et d'études au séminaire. Ensuite, si la paysannerie adhère encore à un credo comme à une morale, du reste répressive, façonnée par la Contre-Réforme, les citadins, en s'en détachant, s'ouvrent à bien d'autres visions du monde. Celles qui se propagent au temps du despotisme éclairé sont l'œuvre de publicistes issus de la bourgeoisie. Elles sont bientôt récupérées au profit soit de l'ordre établi, soit des États nationaux sinon déjà nationalistes. Tel est le cas dans les écoles élémentaires. En l'an IV, on y enseigne le *Catéchisme français* qui répond en ces termes à la question 'La paresse n'est-elle pas aussi un vice?'

'Dans le corps social, chaque membre placé,

S'il n'a part aux travaux n'a droit aux bénéfices :

La paresse bientôt conduit à tous les vices'

Il affirme la propriété comme un droit sacré :

'Ne désirons jamais ce que possède un autre

Respectons, défendons et sa vie et ses biens'.

En 1806, le *Catéchisme impérial* ajoute aux devoirs du serviteur envers son maître, ceux du conscrit et du contribuable. Au lendemain de l'indépendance belge, les convictions patriotiques seront inculquées à grand renfort d'épisodes historiques perçus comme



UNE FORGE DE CLOUTIERS. Peinture par Léonard Defrance (1735-1805)
(Liège, Collection Jean Jowa).

munes', ne rattrapent les pourcentages d'alphabétisation des garçons qu'avec une vingtaine d'années de décalage. L'anéantissement de l'équipement scolaire au lendemain de la conquête française se traduit par un recul passager (à Liège, les proportions d'alphabétisés tombent chez les hommes à 47 % et chez les femmes à 36 %) mais, dès le régime hollandais, l'amélioration bénéficie aux indigents.

Pour des générations de Wallons, s'instruire c'est accéder par le français à une culture intellectuellement riche et socialement prestigieuse, mais de la sorte, on renonce à la langue maternelle et aux saveurs du patois. Voilà une des différences les plus profondes qui opposent la prise de conscience flamande au réveil wallon. Certes, en bien d'autres domaines — musique, arts plastiques, styles architecturaux, modes vestimentaires — les modèles étrangers avaient depuis longtemps marqué de leur empreinte la tradition autochtone. C'est aussi le cas des littératures marginales : gazettes, libelles, placards, almanachs et romans de colportage qui, en France, ont révélé tant de recoins baroques au tréfonds des consciences populaires. Le wallon ne s'écrit guère, il reste (avant le renouveau romantique) confiné aux complaints et compliments de circonstance; il excelle dans la satire assaisonnée d'allusions personnelles. Même vigueur, même adresse dans le tour de main de l'artisan. Les témoignages ont été recueillis à profusion au Musée de la Vie Wallonne. Il faut y regarder un meuble, une arme, un outil pour comprendre ce que fut jadis notre culture populaire.

Son érosion ne fut ni soudaine ni sans résistance. Dans *Li Voyèdje di Tchaufontaine*, opéra-comique en vogue depuis 1757, haren-gères et bouchères s'invectivent à longueur de couplets dans un dru jaillissement de trouvailles cocasses; 'Monsieur' Golzau au contraire, qui a du galon (il est caporal!), se rend ridicule à singer un français tout engoncé dans ses fadaïses. L'Ardenne isolée conservera longtemps les mots, les manières et les

croyanances dissoutes ailleurs dans la grisaille nationale.

Ces décalages dans l'abandon d'une culture archaïque, ces provincialismes ont compromis la solidarité wallonne. Ils expliquent aussi l'éveil tardif d'une conscience de classe.

LA CONDITION OUVRIÈRE ET PAYSANNE

Pour révélateurs que soient les mille indices d'une sujétion économique, juridique et culturelle, ils sont éclipsés par la précarité du sort quotidien. 'Vivre, pour l'ouvrier, c'est ne pas mourir'. E. Dolléans inscrit en exergue de son *Histoire du mouvement ouvrier* cette évidence, écrite en 1835 et trop peu méditée. A force de redire la misère des 'damnés de la terre', on l'accepte comme un lieu commun et l'on en vient à négliger ce qui est loin d'être élucidé par les historiens : fût-ce un changement et quand survint-il? Laissons la parole à un témoin, Louis Descamps, patron de charbonnage à Jemappes en 1813 et de surcroît médecin :

'Une chaumière de terre souvent à demi couverte de paille sert d'habitation à la majorité des charbonniers [houilleurs] : un peu de paille jonchée par terre, quelquefois une paillasse mise dans un bois de lit presque toujours situé à l'endroit le plus humide de leur habitation, leur sert de lit sur lequel ils se jettent tout habillés au retour du travail. Presque jamais ils ne se reposent une nuit entière puisqu'ils partent de chez eux ou y reviennent à minuit, et comme la distance qu'ils doivent parcourir est assez longue, ils se trouvent par là exposés aux intempéries de toutes les saisons. Une nourriture des plus grossières consistant en pommes de terre, pain de seigle et quelque peu de cochon salé, est cependant celle qui paraît le mieux convenir au genre de travail auquel ils sont destinés. Dans le temps où les exploitations fleurissent, le charbonnier gagne au delà de ses besoins journaliers, mais il ne fait jamais

d'épargnes : le superflu se consomme à boire de grandes quantités d'eau-de-vie de grain avec laquelle il s'enivre fréquemment. Si je n'étais fréquemment témoin oculaire de leurs orgies, je n'oserais avancer qu'ils boivent quelquefois, dans l'espace d'une demi-journée, un litre et demi de cette espèce d'alcool. Dès que l'enfant est devenu charbonnier, il fait toute sa vie ses délices du tabac à fumer; depuis qu'il se lève jusqu'à ce qu'il se couche, on le voit rarement sans avoir la pipe en bouche; et comme il salive en proportion qu'il fume, il perd par là une grande quantité de salive essentielle à la digestion; c'est ce qui contribue sans doute beaucoup à les réduire à un état de maigreur considérable. On pourrait croire d'après ce que je viens d'exposer, que tous les charbonniers doivent traîner une vie languissante; cependant, à travers toutes ces causes de destruction, la majeure partie jouit d'une santé vigoureuse et d'une force athlétique; c'est ainsi que, dans tous les états, il y a toujours des individus favorisés par la nature (...) Au reste, les charbonniers, loin de se laisser abattre par les circonstances de leur position sont gais, facétieux et chantent en travaillant; je puis même assurer que cet état pénible a pour eux beaucoup d'attraits (...) Ce témoignage s'applique à bien d'autres ouvriers que les Borains, à commencer par leurs homonymes 'charbonniers' qui préparent le charbon de bois dans les forêts ardennaises. Les traits logiquement enchaînés (longue durée du travail et mauvais logement, salaire irrégulier et alcoolisme) voisinent avec les paradoxes (maigreur et force physique, vie pénible et attachement au métier). Parce qu'il ne concède rien à l'esprit de système, un tel reportage va plus loin que les plus éloquents déclamations. Il se trouve d'ailleurs corroboré point par point.

La consommation d'alcool est attestée par le pullulement des débits de boisson : dans le Borinage, il y a souvent plus d'un cabaret pour 40 habitants. 'La classe ouvrière et indigente excessivement nombreuse — ajoute

le préfet de l'Ourthe — est livrée à l'usage pernicieux de l'eau-de-vie de grain et de genièvre qui affecte les organes et porte à la stupidité et à la violence'.

Le logement, tel que le décrit Briatte à Namur (en 1780) n'est guère meilleur qu'en Hainaut. L'ameublement des indigents 'consiste en quelques pots de terre, quelques chaises, dans un grabat rempli d'une paille hachée et cent fois plus malsaine que la litière des chiens de basse-cour'. Quant aux Liégeois, 'ils sont souvent (vers 1820) rassemblés dans des chambres petites et obscures. On se ferait difficilement une idée de la misère et de la mal-propreté qui règne dans ces galetas' dont il fallait parfois décamper pendant la nuit, faute de pouvoir en payer le loyer. Les terrains à bâtir qui bordent les impasses, où 'les eaux croupissantes exhalent en été une odeur infecte', sont lotis en minuscules parcelles. Les recensements y énumèrent, chambre par chambre, une foule de gagne-petit : fripiers, savetiers, fileuses, marchandes des quatre saisons. A Namur, en 1823, on compte en moyenne 11 habitants par maison, le double de ce qui se constate à la campagne; en 1846, 10 immeubles abritent 423 personnes, appartenant à 136 ménages secourus. Ces cours de miracles grouillantes subsistent en plein centre, campent parfois dans de vieilles demeures aristocratiques ou à deux pas d'une artère commerçante. Une ségrégation résidentielle s'esquisse cependant, mais dans de lointains faubourgs; la proximité d'une houillère ou d'une platinerie y suscite le regroupement d'une douzaine de maisonnettes sans étage et dont les rôles fiscaux signalent que la plupart n'ont qu'une porte et une fenêtre.

Le vêtement (sarrau, ample pantalon, sabots pour les hommes; mante et tablier long pour les femmes) dénote l'appartenance sociale : il suffit de regarder une toile de Léonard Defrance pour s'en convaincre. Mêmes contrastes sans doute dans le régime alimentaire. Quand pour abolir une taxe, en 1789,



LA VISITE À LA MANUFACTURE DE TABAC,
 PEINTE PAR LÉONARD DEFRANCE (1735-1805)
 (Liège, Musée d'Art Wallon. Photo A.C.L.).

on invoque le fait que le sirop est la 'nourriture habituelle de la classe indigente', nous en déduisons que les produits indigènes, même lorsqu'il s'agit du sucre, restent plus répandus que ceux des colonies. La masse des consommateurs est donc toujours tributaire des ressources locales, lesquelles sont sujettes à de brusques renchérissements en cas de mauvaise récolte. Une atténuation des disettes résulte cependant du fait que le pain et la bière ne sont plus les seuls aliments de base.

'Dans les campagnes, explique le botaniste Courtois vers 1828, le pain de seigle, les pommes de terre, les carottes, le lard sont les substances dont se nourrit le plus la classe ordinaire. Dans les contrées qui avoisinent l'Ardenne, la pomme de terre se mange à tous les repas et souvent on y ajoute des omelettes à l'avoine, d'une digestion très difficile; rarement de la bière ni de liqueur spiritueuse; l'eau est la seule boisson avec un peu de café très léger. On ne mange de la viande qu'aux fêtes. Dans les villes, la classe inférieure est mal nourrie'.

C'est dans l'étau des crises traditionnelles — cherté du pain et chômage — que se perpétue la pire des injustices sociales, à savoir l'inégalité devant la mort. La disette de 1795 fit des milliers de victimes et, comme d'habitude, les quartiers pauvres eurent le plus à pâtir. Durant les guerres de la République et de l'Empire, il y eut 20 000 militaires tués et ce, dans les seuls départements de Jemappes, de Sambre-et-Meuse et de l'Ourthe. Le Dr Darquenne, auquel nous devons cette estimation, ajoute que 'c'est la marée des chômeurs, des journaliers, des artisans besogneux qui a déferlé sur l'Europe derrière le drapeau tricolore (...) la bourgeoisie n'ayant fait que délier sa bourse pour sauver ses fils'. Les accidents de travail viennent encore alourdir le bilan, en particulier, dans les charbonnages: le statisticien Briavoine compte 556 blessés et 1246 tués entre 1823 et 1839. Les circonstances souvent horribles d'un drame de la mine ne peuvent faire perdre de vue l'aspect le plus banal de l'inégalité devant la mort: la lente usure de l'organisme par un travail exténuant, la résistance sapée par les privations. 'A quarante ans, les hommes an-

noncent déjà la décrépitude, rapporte un auteur à propos des Verviétois, tant ils se sont épuisés soit en tissant, soit en filant (...). Le rachitisme, l'anémie, la scrofule et la pneumonie sont les affections les plus répandues dans la classe ouvrière'. En Hainaut, au terme d'une minutieuse étude des conscrits, on retrouve les séquelles manifestes de la malnutrition, des infections chroniques et de la crasse : malingres dont la taille est inférieure à 1,55 m., teigneux, malheureux couverts d'ulcérations cutanées ou 'à l'œil fondu'.

Ce n'est pas tant le niveau des salaires que leur irrégularité qui fournirait une des explications : les houilleurs et les armuriers arrivent à se faire de 'grosses journées' (15 francs par semaine, vers 1840). Il reste à savoir combien de jours par an et durant combien de temps. Qu'en est-il alors de ceux qui exercent un métier moins qualifié : la masse des manouvriers, les fileuses, les botteresses ? Les plus anciens budgets ouvriers confirment cette impression de précarité. Un menuisier des environs de Waremme, aidé par le travail de sa femme et de ses 4 enfants, secouru par le Bureau de bienfaisance, gagne 1203,57 francs et en dépense 1343,52. Il est acculé à s'endetter, donc à se priver davantage. Ni lui ni les siens n'ont le choix ; ils doivent accepter n'importe quel travail en usine ou aux champs, à n'importe quel salaire. A quoi bon alors disserter sur la hausse ou la baisse d'un hypothétique salaire moyen ou représentatif ? Ou comparer les courbes, plus discutables encore, des ressources et des prix des denrées de première nécessité ? La certitude élémentaire est qu'il n'y a pas de salaire du tout, des mois durant, pour des centaines de milliers d'indigents.

Il ne paraît pas déraisonnable de croire qu'avant l'industrialisation et les débouchés neufs qu'elle a ouverts à une main-d'œuvre sous-employée, les cas de réussite individuelle sont l'exception. C'est pourquoi la fortune d'une dynastie, qu'elle s'appelle Warocqué,

Chapel ou Orban, défraye la chronique et ces succès édifiants entretiendront les générations ultérieures dans le culte du travail, de l'ordre et de l'économie. Pareille hagiographie ne peut toutefois donner le change quant au sort du commun. Peu importe ici que la misère ne soit pas la même en Ardenne que dans le Tournaisis, qu'elle soit moins ressentie au temps de Marie-Thérèse que de Napoléon ; elle semble bien héréditaire. Les listes d'indigents d'un village hesbignon ou d'une paroisse citadine, comme Saint-Nicolas outre-Meuse à Liège énumèrent les mêmes noms et les mêmes familles à 20 ou 30 ans de distance. Les philanthropes du XVIIIe siècle parlaient déjà de la mendicité comme d'une 'lèpre invétérée'. En définitive, le plus accablant dans la destinée des premières générations de prolétaires, serait la permanence d'inégalités qui, de la naissance à la mort, pèsent toutes dans le même plateau de la balance.

PREMIERS FERMENTS DE TRANSFORMATION

C'est l'honneur de l'homme d'Occident d'avoir refusé d'accepter l'injustice comme une fatalité. Et d'abord les exploités eux-mêmes ne se résignent pas, là surtout où le coude à coude leur enseigne que leur force est dans leur nombre : c'est le cas des cloutiers et des tondeurs dont les grèves ont déjà été évoquées. De telles concentrations sont parfois antérieures à l'apparition de la machine à vapeur, du coke, du rail, qui ne feront que les hâter dans le second tiers du XIXe siècle.

Entretiens, le rapport des forces change. Dès 1794, le Pouvoir est mieux armé : police, maréchaussée, colonnes mobiles, évêques et magistrats à sa dévotion, journaux censurés. La population est prise dans les mailles serrées d'une bureaucratie omnisciente : recensements, état-civil, listes de contribuables, d'électeurs ou de miliciens, livrets d'ouvriers,

passeports en règle si l'on veut quitter le canton ou le département. Avec un tel quadrillage, faut-il s'étonner de ce que tant de rapports de police se félicitent du maintien du bon ordre? De ce que les grèves soient sporadiques et aussitôt réprimées? A fortiori, les habituelles émeutes de la faim : à Boussu-lez-Mons, le 13 janvier 1812, les fauteurs de troubles qui pillent un bateau de grains, sont incarcérés le jour même. Le 17 février, le préfet obtient des jurés de la cour d'assises qu'ils fassent 'leur devoir' : 7 condamnations à des peines allant de 5 à 9 ans de réclusion! Les tensions se manifestent ailleurs : l'attitude à l'égard du service militaire est 'le seul élément objectif qui permette de sonder l'opinion souvent inaccessible des couches populaires'. Dans les départements de Jemappes et de Sambre-et-Meuse, en dépit des rafles et des primes de capture, des confiscations et des arrestations de parents, les réfractaires à la conscription se multiplient. Le plus souvent, c'est un refus quasi individuel : il suffit d'un complice pour se faire couper l'index, arracher des dents ou enflammer les yeux en y soufflant de la poudre d'alun. Parfois on concerte une évasion, on procure de faux passeports, on assaille un gendarme à coups de couteau. Jamais il n'y eut de soulèvement en masse, ni d'affrontement armé. Les autorités sont assurées d'avoir le dernier mot sitôt qu'elles font appel à la maréchaussée.

Avant d'en venir à cette extrémité, la crainte du pire leur suggère maints palliatifs. En période de disette (comme en 1802 et 1812) : surveillance des marchés et des prix du pain, protection des convois de blé, approvisionnement des villes. Lorsque l'épidémie sévit à Lantín en 1808, par exemple, le préfet de l'Ourthe envoie un médecin avec mission de soigner gratis une centaine de malades parmi lesquels, 'il n'y en a pas dix qui ne fussent dénués de tout'. Il dénonce la crasse, les carences alimentaires et le manque d'hygiène de 'toute cette classe (les journaliers) des habitants de la Hesbaye (qui) n'a pour loge-

ments que des cabanes basses et étouffées'. Mais, une fois le danger passé, le ministre Montalivet chicane à propos des notes d'honoraires et oublie de s'attaquer à la racine du mal, à ces foyers de 'miasmes' qu'entretiennent des logis sans fenêtres, où les malades sont 'couchés à terre, sur la paille, couverts de haillons'. Dans le domaine de la médecine sociale, la propagande en faveur de la vaccination obtint des effets à plus long terme.

Lors du sauvetage des victimes d'une catastrophe minière, l'intervention des autorités se fait aussi plus prévoyante. En 1812, Hubert Goffin, célébré comme un héros, recevra la Légion d'Honneur, tandis qu'une collecte organisée dans tout l'Empire, s'efforcera d'indemniser les familles des victimes. En 1813, au prix de mille difficultés, le préfet réussira à imposer aux patrons charbonniers comme aux mineurs une cotisation destinée à alimenter en permanence une caisse de secours. L.-E. Trolet y a vu — à juste titre, en raison de l'intervention des pouvoirs publics — une des premières expériences de sécurité sociale. Des tentatives avaient eu lieu sous l'Ancien Régime à l'intérieur de quelques corporations, celle des portefaix notamment, qui avaient organisé une assurance-maladie. L'initiative privée d'un Warocqué, en Hainaut, tend aux mêmes résultats.

Ce sont là des signes avant-coureurs fort exceptionnels toutefois. Le lot ordinaire du malade, de l'invalidé, du chômeur, c'est d'être à charge du Bureau de Bienfaisance de sa commune. En ce domaine, l'administration française a simplifié, uniformisé et laïcisé les centaines de fondations charitables et de Tables du Saint-Esprit qui, depuis le moyen âge, distribuaient des aumônes aux pauvres des paroisses bien dotées. Une telle rationalisation était déjà en cours dans les Pays-Bas, sous l'influence d'un *Traité sur la Mendicité* (1774) dû à un échevin d'Ath, Taintenier, lequel condamnait les maisons de force, préconisait l'assistance à domicile et la création d'écoles professionnelles. A

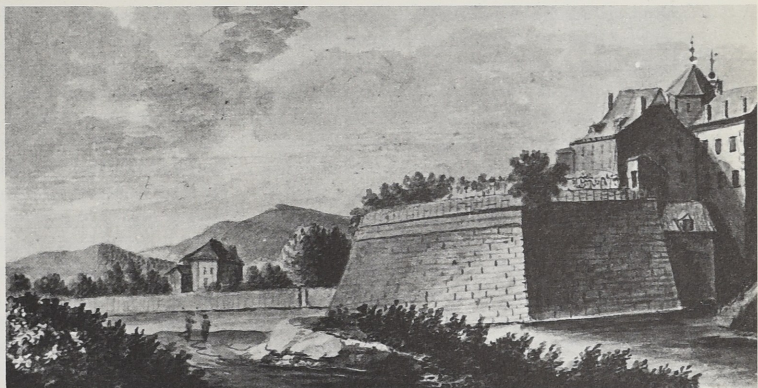


Verviers aussi se crée un Bureau de charité qui coordonne les initiatives pour l'ensemble de la ville. Au cours des années 1783 à 1789, sept comités de quartier, agissant de manière bénévole, parviennent à distribuer 90.000 florins (1 florin = 1 salaire quotidien d'un ouvrier tondeur) aux malades et aux chômeurs involontaires. La révolution patriotique de 1789, en endettant la ville, tarit brusquement les ressources. Autre organisation modèle, celle de l'Hôpital Saint-Gilles à Namur : à force d'économie, de travail, de sobriété, on parvient vers 1770 à y entretenir plus de 270 vieillards, infirmes et orphelins. Mais au dehors, un millier d'indigents attendent d'être admis ! La situation est encore plus défavorable dans les villages : il ne s'y trouve pas d'hospice et les revenus

des Bureaux de bienfaisance sont partagés entre tant de chefs de famille que, pour toute une année, chacun ne reçoit que rarement l'équivalent de 25 salaires quotidiens d'un manœuvre ; dans la majorité des villages de la province de Liège, on doit se contenter en 1816 de moins de 7 florins par an et par bénéficiaire.

On mesure ici l'impuissance des despotes éclairés, qu'il s'agisse des derniers Habsbourg, du prince-évêque Velbruck, de Napoléon ou de Guillaume Ier. Ils n'ont pas de prise sur les causes de la misère. Dans les cas les plus favorables, ils obtiennent un succès local ou momentané : Hôpital, Caisse de secours, soins gratuits, largesses en faveur de sinistrés. Et les gazettes d'encenser le Prince 'sensible' qui veut le bonheur de son peuple...

LES PRISONS DE SAINT-LÉONARD À LIÈGE. AU XVIII^e SIÈCLE. A cette époque, on y détenait une soixantaine d'inculpés; il y en eut trois fois plus au début du XIX^e siècle. (Lavis d'encre de Chine. Liège, Université).



DEUX SOUVENIRS DE LA CATASTROPHE SURVENUE À LA MINE DE BEAUJONC À ANS, EN 1812: 'La remise de la Légion d'Honneur à Hubert Goffin (Tableau par Bardier de Bignon; Liège, photo Robyns) et la Complainte des Houilleurs (Liège, Bibliothèque Centrale de la ville, photo M. Lambot).'

COMPLAINTE

Des Houilleurs de la fosse de Baijone

Pour les 18 premiers Couplets

Andante

Kwan j'sonche à l'des-tinaie don mi se-rab' Hou
 feux qu'ou'veur' tott' li jour-na-ie po châ-fé les Mon-
 sieux si fâ qu'wagne in' mounaie, i pîss' eint fei'pe-
 ri i vînt à l'fin d'annaie ossi pau' qui todi

Pour les 4 derniers Couplets

legto

On traw on nos fait voie on crée i sont sa-
 vés po bin jugy d'noss' joie i falev' si tro-ve On
 swen divins l'aut' beure les cis qu'nos ont dly-vrés fait
 à fait qu'onzin-leu-re nos roevet comm' des frés

mais se garde bien de lui abandonner le choix des moyens et, au besoin, emploie la manière forte afin de le 'contenir dans le devoir'. Les mendiants restent aussi obsédants; chaque crise gonfle les effectifs des chômeurs et des vagabonds; les fièvres et la phtisie débilitent une génération après l'autre.

C'est indirectement et à très long terme que l'intervention de l'État va s'avérer bénéfique. Les droits de l'Homme sont proclamés de par le monde; ceux du citoyen restent l'apanage des électeurs fortunés. 'Il serait absurde — écrit en 1790 le patriote Soleure — que la classe indigente, que des hommes végétant dans l'ignorance et l'avitissement, dussent avoir ce droit de Cité. En vivant aux dépens de la Nation, en la surchargeant de son inutilité, on est indigne de sa confiance'. En dépit du décalage entre les mœurs et le Droit et de la résistance des privilèges de fait, il n'empêche que la Loi est désormais la même pour tous. C'en est fini des immunités ecclésiastiques comme des prérogatives acquises par une naissance noble. A partir de 1789, les bourgeois conquérants ont exploité, à leur avantage individuel, les brèches qui leur ouvraient au large l'accès à l'argent, au pouvoir, au prestige. Jamais ils ne réus-

ront à rendre héréditaires des exclusives consacrées par le Droit. L'immobilisme est inconcevable dès l'avènement de la bourgeoisie qui, observe Marx (*Manifeste*), 'ne peut exister sans révolutionner constamment les instruments de production, ce qui veut dire les conditions de la production, c'est-à-dire tous les rapports sociaux'.

Par ailleurs, une plus exacte police ne tolère plus certains abus sur lesquels les princes, dits 'bienfaisants', fermaient souvent les yeux : l'enlèvement des jeunes gens par les sergents-recruteurs et la séquestration dans des prisons privées. La répression de l'usure invoque parfois la nécessité de garantir les droits de la propriété et l'on dénonce alors les prêteurs sur gages et autres tenanciers de 'lombards', qui extorquent des intérêts de 274 % par an à leur clientèle ! A partir de 1818, la restauration de monts-de-piété mieux contrôlés par les autorités municipales sera un palliatif sans grande originalité mais efficace.

Autrement lourd de conséquences aurait pu être l'effort en faveur d'une instruction généralisée.

A ce propos, on connaît et l'ambition des révolutionnaires français et l'échec des tentatives novatrices. Les écoles centrales n'eurent qu'une trop brève existence et les lycées impériaux en reviennent à l'ancien régime pédagogique aggravé par l'asservissement au pouvoir : roulements de tambour, parades militaires, discours d'allégeance à Napoléon. Derrière la façade officielle, c'est le marasme : la génération en âge de fréquenter l'école durant le régime français compte plus d'analphabètes que la précédente. La tendance se renverse lorsqu'en 1815, une loi impose aux communes d'entretenir une école et d'en ouvrir l'accès aux enfants indigents. Qui en furent les premiers bénéficiaires ? Quelles régions de la Wallonie prirent les devants dans cette diffusion du savoir qui est un remède au sous-développement ? Toujours est-il que les analphabètes seront déjà en minorité lorsque s'engageront, dans le der-

nier quart du XIXe siècle, les grands conflits sociaux.

Chez ces mêmes fonctionnaires communaux qui jettent les bases de notre équipement scolaire s'amorce une autre prise de conscience : le fléau qu'est le paupérisme. Le roi Guillaume Ier des Pays-Bas charge le ministre de l'Intérieur d'organiser de grandes enquêtes qui vont se perfectionnant de 1816 à 1823. Les bourgmestres (ou les membres des Bureaux de bienfaisance) sont tenus de répondre à des questions précises qui mettent en cause tantôt le chômage, tantôt les maladies, le nombre d'enfants ou la cherté des vivres. Il y a là une démarche nouvelle et déjà scientifique dans la mesure où elle exclut une recette a priori et tend vers l'analyse des causes et des effets. Aucune décision politique ne s'ensuit. Mais peut-on parler d'échec complet lorsque l'on assiste à une mise en demeure de déceler les racines de la misère des gouvernés dont, bon gré mal gré, les gouvernants vont se sentir de plus en plus responsables ?

OÙ EST LA NOUVEAUTÉ ?

Journées de douze à quatorze heures de travail, salaires de famine, logements malsains, il n'est aucun de ces stigmates de la misère dénoncés au XIXe siècle, qui ne soit déjà constaté avant l'industrialisation. Toutefois, trop de points d'interrogation subsistent et entourent d'un halo d'incertitude les bases sur lesquelles fonder une comparaison. Pour savoir si la situation des prolétaires en 1840 s'est dégradée par rapport à celle de 1790 ou de 1740, on ne dispose pas encore de mesures indiscutables : l'âge au décès des campagnards et des ouvriers, le niveau des salaires combiné avec le volume de l'emploi, le taux de croissance démographique comparé à celui de la production vivrière. Les pouvoirs publics, incapables de multiplier la richesse nationale, auraient pu en modifier la répartition, ne serait-ce que par l'impôt. Mais à quoi bon leur prêter les des-

seins d'un Vauban ou d'un Condorcet, alors que nous les savons absorbés tantôt par la guerre, tantôt par la concurrence internationale, sans cesse à court d'argent c'est-à-dire obligés de ménager les intérêts des bailleurs de fonds, à savoir la nouvelle aristocratie des grands notables? Dès lors, se perpétue l'idéologie des Lumières dont on doit bien se contenter ici d'isoler quelques traits en rapport avec le paupérisme : sensibilité et bienfaisance du souverain qui distribue des aumônes ou redresse à coups de décrets des abus criants, reconnaissance émue des malheureux! L'imagerie partout propagée d'un paternalisme naïf et confiant, a fini par faire oublier ces 'hôpitaux', où l'on dresse les 'paresseux par la faim et la correction', la traque des vagabonds, les mille et une ruses de la répression.

La société pré-industrielle, fondée sur l'inégalité, ne pouvait qu'instaurer dans le présent

et acclimater pour longtemps dans les mentalités, de nouvelles formes d'inégalité.

Rien n'aurait-il changé au cours du siècle qui précéda la révolution de 1830? Des chaussées facilitent la circulation, de vieilles frontières sont effacées. Le tribut de la conscription puis les maladresses du roi Guillaume suscitent et généralisent la contestation du pouvoir parce qu'il est étranger. Entreprenant s'aménage petit à petit un nouvel espace social aux contours encore indistincts, car il s'en faut de beaucoup qu'entre Tournai et Verviers, Nivelles et Arlon, les structures sociales soient déjà uniformes. 'Libérées' des contraintes collectives, les communautés villageoises perdent leur cohésion; l'individualisme agraire oblige le paysan à affronter seul un plus vaste marché dont il n'est plus qu'un infime rouage. La loi Le Chapelier (1791) enlève aux ouvriers leur seule arme : la coalition. En deux ou trois générations,

HABITATIONS CONSTRUITES ENTRE 1819 ET 1832, POUR LES OUVRIERS DU CHARBONNAGE ET DES ATELIERS DU GRAND-HORNU (Photo A.C.L.).



des centaines de milliers de paysans vont devenir des salariés d'usine et ce radical changement sera émiétté en une somme d'aventures individuelles dont la chronique reste à écrire. Sans doute la Wallonie ne connaîtra-t-elle ni le brassage des pays de forte immigration, ni l'accaparement de ses forces vives au profit d'une ville qui relégué dans l'ombre le reste du pays. Mais les conditions de vie s'y ressemblent de plus en plus, sous l'action d'un même gouvernement centralisateur,

des mêmes progrès techniques et des mêmes fluctuations du marché. Cette lente uniformisation s'est amorcée bien avant que l'extension des 'pays noirs' du Borinage à la Vesdre ne montre concrètement, en bouleversant les paysages, que le prolétariat en Wallonie, c'est au XIXe siècle la classe ouvrière peuplant les corons au pied des usines, des charbonnages et de leurs terrils.

Nicole HAESSENNE-PEREMANS
Étienne HÉLIN

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

L'ouvrage fondamental reste celui de P. BONENFANT, *Le problème du paupérisme en Belgique à la fin de l'Ancien Régime*, 578 p., Bruxelles, 1934, qui eut le mérite de poser d'emblée la question essentielle: dans quelle mesure la révolution industrielle a-t-elle accru les maux qu'on lui attribue communément: bas salaires, travail des femmes et des enfants, ignorance, alcoolisme? L'«étude minutieuse» que P. Bonenfant appelait de ses vœux (p. 76), il y a plus de quarante ans, n'a pas encore vu le jour, du moins en Wallonie. Nos considérations restent donc conjecturales et ne prétendent nullement résoudre la contradiction entre

(a) l'évidence d'un essor démographique rapide, qu'accompagne une lente croissance du revenu national, ce qui devrait se traduire par une paupérisation absolue

(b) l'espace puis la disparition des crises de mortalité, le progrès de l'espérance de vie à la naissance, qui normalement ne s'explique que par une amélioration du standard de vie. Il importe donc de recalculer des taux trop hâtivement généralisés, de relativiser (par rapport au XVIIIe siècle) les résultats d'enquêtes sociales dont le but et la vertu furent d'émouvoir l'opinion. En d'autres termes, il s'agira de reconsidérer quelques stéréotypes à la lumière d'enquêtes critiques, portant entre autres sur

— l'espérance de vie en fonction de la profession, — la fréquence du chômage, selon l'intensité de l'industrialisation,

— l'évolution de la condition et du nombre des indigents secourus,

— les formes de mobilité induites par l'industrialisation,

— la promotion et la régression sociale au cours d'une, puis de plusieurs générations.

Si le besoin de mesures objectives se fait cruellement sentir, on est tout aussi démuné lorsqu'on veut faire appel au témoignage direct des contemporains. Tandis qu'en France et en Angleterre, mémoires et biographies révèlent un univers mental insoupçonné, en Belgique bien rares sont les travailleurs manuels qui ont pris la plume et, lorsqu'ils ont la parole, leurs dires ne sont consignés qu'en vue d'enquêtes judiciaires.

Pour nous en tenir à quelques livres récents, ne citons que:

P. LASLETT, *The World we have lost*, XIV-280 p., London, 1969. — J.P. GUTTON, *La société et les pauvres en Europe (XVIIe-XVIIIe siècles)*, 208 p., Paris, 1973. — A. LOTTIN, *Vie et mentalité d'un Lillois sous Louis XIV*, 443 p., Lille, 1968. — W. FISCHER, *Soziale Unterschichten im Zeitalter der Frühindustrialisierung*, International Review of Social History, t. VIII Assen, 1963. — En Belgique, nous avons surtout tiré parti de J. CRAEYBEECKX, *De arbeiders voor de industriële omwenteling, dans Geschiedenis van de socialistische Arbeidersbeweging België*, t. I, Antwerpen, 1960. — J. KRUTHOF, *De grootte van het belgische proletariaat (...)*, *ibidem*, — R. VAN UYTVEN, *Peiling naar de Beroepsstructuur op het Brabantse Plateland omstreeks 1755*, Bijdragen tot de Geschiedenis, t. LV, 1972. — R. DARQUEN-

NE, *La conscription dans le département de Jemappes (1788-1813). Bilan démographique et médico-social*, Mons, 1970 auquel nous empruntons de nombreuses citations. — M. BRUWIER, *La vie économique et sociale*, dans *Caroloregium*, Charleroi, 1966. — F. COURTOY, *La Bienfaisance publique à Namur et dans la banlieue en 1772*, Annales de la Société archéologique de Namur, t. XXIX, 1910. — J. LOTHE, *Documents relatifs au mouvement ouvrier dans la province de Namur au XIX^e siècle*, 1^{ère} partie, 1794-1848, Louvain, 1967; IDEM, *Paupérisme et bienfaisance à Namur (...) 1815-1914*, t. I, XLII-464p., thèse inédite, Liège, 1972. — F. PIROTTE, *De la communauté rurale à la commune (...)*, Bull. du Crédit Communal, n^{os} 88-89, Bruxelles, 1969; ID., *La Terre de Durbuy au XVIII^e siècle*, Centre belge d'histoire rurale, Louvain, 1975.

D.D. BROUWERS, *Un cahier de doléances liégeois de 1789*, Vie Wallonne, t. I, 1921. — R. DEMOULIN, *Un impôt impopulaire sous le régime hollandais; la mouture*, Rev. b. de philologie et d'histoire, t. XV, 1936. — G. HANSOTTE, *La clouterie liégeoise et la question ouvrière au XVIII^e siècle*, Bruxelles, 1972. — IDEM, *L'émigration ouvrière dans la province de Liège*, dans *Album M. Busselt*, Hasselt, 1967. — N. CAULIER, *La composition d'un prolétariat industriel, le cas de l'entreprise Cockerill*, Revue d'histoire de la sidérurgie, t. IV, Nancy, 1964. — P. LEBRUN,

L'industrie de la laine à Verviers (...), Liège, 1948. — L.E. TROCKET, *La première expérience de sécurité sociale à Liège: décret de Napoléon de 1813*, Bruxelles, 1953. — M. FLORKIN, *Les médecins des épidémies dans le département de l'Ourthe*, Rev. Médicale de Liège, t. X, 1955. — L. DE SAINT-MOULIN, *Contribution à l'histoire de la déchristianisation: la pratique religieuse à Seraing, depuis 1830*, Annuaire d'histoire liégeoise, t. X, Liège, 1967. — M. FOURNAUX, *Analphabétisme et scolarisation à Liège (...)*, Mémoire inédit, Liège, 1973. — F. MACOURS, *L'enseignement primaire dans le département de l'Ourthe pendant la Révolution (1795-1802)*, Bull. de l'Inst. archéol. liégeois, t. LIX, 1935. — La correspondance administrative, les comptes, les rapports inédits, les collections de périodiques antérieurs à 1830 procurent l'essentiel de la documentation en histoire sociale. On ne peut citer ici que les traités les plus souvent utilisés: BRIATTE, *Offrande à l'humanité ou traité sur les causes de la misère en général et la mendicité en particulier (...)*, Amsterdam, 1780. — L.F. THOMASSIN, *Mémoire statistique du département de l'Ourthe*, VI-488 p., Liège, 1879. — R. COURTOIS, *Recherches sur la statistique physique, agricole et médicale de la Province de Liège*, 2 vol., Verviers, 1828. — N.M. BRIAVOINE, *De l'industrie en Belgique, causes de décadence et de prospérité, sa situation actuelle*, 2 vol., Bruxelles, 1839.